



Le budget participatif, c'est quoi ?

Vauréal lance son premier budget participatif, outil de participation citoyenne par excellence. Les Vauréaliens vont pouvoir proposer leurs idées pour améliorer la ville, puis voter pour leurs projets préférés afin de leur donner une chance de se réaliser.

MODE D'EMPLOI

Le budget participatif permet d'associer les habitants au devenir de la ville. Il s'inscrit dans la continuité des instances citoyennes mises en place telles que les Groupes Actions Projets (GAP) qui ont remplacé les Conseils de quartier. La Ville confie ainsi une part de son budget d'investissement pour financer des projets portés par les Vauréaliens. L'enveloppe allouée pour cette première édition est de 60 000 € en vue de la réalisation de travaux sur un bâtiment, un site, une rue ou bien de l'installation d'un équipement (hors entretien courant). Toutes les personnes âgées de 11 ans et plus, habitant, travaillant ou étudiant sur Vauréal (hormis les associations) pourront déposer un projet d'intérêt général à portée collective et à but non lucratif. Ces projets devront respecter les compétences de la Ville et les domaines de l'aménagement, de l'environnement, des liens et de la solidarité. Il peut s'agir, à titre d'exemples, d'installation de nouvelles boîtes à livres, de composteurs partagés, d'aires de jeux, de parcours sportifs... Parce que chacun a des idées de projets pour améliorer sa ville, la Municipalité vous donne la possibilité de les concrétiser grâce à la mise en place de ce budget participatif !

LES 5 ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

PROPOSEZ VOS IDÉES !

Du 1er septembre au 1er novembre 2021

Les dépôts des projets se font en ligne.

ANALYSE DES PROJETS

Du 2 novembre 2021 au 31 mars 2022

Les projets proposés seront analysés et validés par le comité de suivi qui examinera leur faisabilité. L'intégralité des projets, qu'ils soient soumis aux votes ou non, sera visible en ligne sur le site Internet, ainsi que le motif de non-recevabilité le cas échéant afin d'assurer une parfaite transparence de la démarche.

VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS !

Du 1er avril au 31 mai 2022

Les projets recevables seront soumis aux votes en ligne sur le site Internet. Tous les Vauréaliens à partir de 11 ans pourront en choisir 3 dans la limite des 60 000 € (pas de possibilité de voter plusieurs fois pour le même).

ANNONCE DES LAURÉATS

Septembre 2022

Les projets qui auront obtenu le plus de voix seront désignés lauréats dans la limite de l'enveloppe disponible.

SUIVI ET RÉALISATION DES PROJETS

Dans les 2 ans maximum

Les projets lauréats seront réalisés dans les meilleurs délais avec l'objectif d'une réalisation sur 2 ans maximum. Ils seront mis en œuvre par les services de la Ville en lien avec les porteurs de projet. Une information régulière auprès des habitants sera faite sur les avancées de chacun des projets afin de montrer que la démarche aboutit à des réalisations concrètes.

Contact

Vous avez des questions ?

elarabi@mairie-vaureal.fr

Document(s)

[RÈGLEMENT BUDGET PARTICIPATIF 2021](#)